



ABONNEMENT CANTINE SCOLAIRE Année scolaire 2021- 2022

Nom : Prénom :

Classe :

Vous pouvez inscrire votre enfant pour une ou plusieurs période(s) avant l'accès au service, en respectant les délais suivants :

Périodes Première trimestre de classe – (02 septembre–17 décembre) - inscription en Mairie avant 23 juillet 2021

Jours de présence au service :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Repas particulier : Sans porc Sans viande

L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire oui non (Si oui joindre un certificat médical)

(Merci de cocher la ou les cases concernée(s))

Tarif abonnement :

Jours de présence à la cantine/semaine/enfant	Premier trimestre de classe Du 02/09/2021 au 17/12/2021 Nombre de jours durant cette période
Lundi	<input type="checkbox"/> 13 jours x 4,25 € : 55.25 €
Mardi	<input type="checkbox"/> 13 jours x 4,25 € : 55.25 €
Jeudi	<input type="checkbox"/> 14 jours x 4,25 € : 59.50 €
Vendredi	<input type="checkbox"/> 14 jours x 4,25 € : 59.50 €
Total :	

Pour la (les) période (s) choisie(s), je m'engage à mettre mon enfant selon le planning ci-dessus et je règle ce jour la somme de :

Premier trimestre de classe : €

Règlement par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du Trésor Public. Le chèque trimestriel pourra être encaissé dès le début de la période concernée. Les changements en cours de trimestre ne sont pas acceptés.

Les absences sont remboursées uniquement en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, à compter du 8^{ème} jour calendaire consécutif d'absence. Un délai de carence de 7 jours calendaires est donc appliqué. Le remboursement se fait en fin d'année scolaire.

Les repas non pris dans le cadre d'une classe de découverte (absence programmée de groupe de plusieurs jours consécutifs) sont remboursés sous forme d'avoir ou déduits de l'abonnement. Également, les repas de cantine non consommés, à la suite d'une pandémie ou à des jours de grève des enseignants seront remboursés aux familles concernées, sous forme d'avoir, uniquement si les services municipaux ne sont pas assurés.

Le remboursement ou la déduction des repas non pris est effectué sur la base de 4.25 € par repas.

Les absences doivent être signalées avant 8h20 en appelant l'école au 04.75.07.22.31.

Toute inscription au service de la cantine scolaire vaut acceptation du règlement communiqué.

A....., le

Signature du représentant légal de l'enfant,